|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Législature/Legislature** | **Session** | **Type de discours/Type of speech** | **Date du discours/Date** | **Locuteur/Speaker** | **Fonction du locuteur/Function** | **Parti politique/Political party** |
| Québec | 26 | 2 | Discours du trône/ Speech from the throne | 09-01-1962 | Paul Comtois | Lieutenant gouverneur | Libéral |

Québec, 09 janvier 1962

Allocution d'ouverture

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Pour la première fois, aujourd'hui, j'ai l'agréable devoir, en qualité de représentant de Sa Majesté la Reine, d'accueillir les représentants du peuple et de leur souhaiter la bienvenue au moment d'inaugurer la deuxième session régulière de la vingt-sixième législature.

Notre province et plus particulièrement la Législature ont été éprouvées par la mort de mon prédécesseur, l'honorable Onésime Gagnon, celle de l'honorable Charles-Aimé Kirkland, ministre d'État, et celle de l'assistant parlementaire du Secrétaire de la Province, monsieur Robert Théberge.

Avant d'être le représentant de Sa Majesté, monsieur Gagnon avait brillé au Barreau et à la Chambre des Communes, puis il était devenu une des figures éminentes de la scène politique québécoise. Aussi, le Gouvernement de notre province a-t-il tenu à lui rendre un témoignage public par des funérailles d'État.

L'honorable Charles-Aimé Kirkland a, pendant vingt-deux ans, représenté à l'Assemblée législative la circonscription de Jacques-Cartier. En 1960, il a été appelé à siéger au Conseil exécutif. Ardent apôtre de l'hygiène publique, il s'était fait le promoteur de la lutte contre la pollution des eaux, et son nom demeurera attaché à l'œuvre entreprise en ce domaine par mon gouvernement.

L'ancien député de Chambly, monsieur Robert Théberge, était un homme d'action qui s'était rapidement taillé une réputation enviable à l'Assemblée législative. Il y occupait la charge d'assistant parlementaire du Secrétaire de la Province dont il était devenu un précieux collaborateur.

Nous n'avons pas - fort heureusement - connu que des épreuves. La série des réunions interprovinciales, lancée avec dynamisme par l'initiative du Québec, s'est poursuivie par la tenue d'une conférence à Charlottetown, l'été dernier, et a permis aux représentants des dix provinces du Canada de discuter de problèmes d'intérêt commun.

L'inauguration de la Maison du Québec à Paris a été l'occasion de démonstrations inoubliables dont les représentants de notre province ont été l'objet. Toute notre population s'est montrée fière et à juste titre des nombreux et émouvants témoignages d'amitié que ses délégués ont reçus en son nom du président de Gaulle, du gouvernement et du peuple français. Nous avons raison d'espérer que les relations plus étroites que jamais ainsi établies entre la France et le Québec produiront d'heureux résultats.

Déjà, les bienfaisants effets des mesures législatives adoptées à la dernière session ont commencé à se faire sentir.

C'est ainsi que la population de la province connaît enfin la sécurité d'un régime d'assurance-hospitalisation.

Au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui, nous tâcherons, dans le domaine de la santé publique, de faire de nouveau un immense pas en avant grâce à un projet de loi des hôpitaux qu'il vous appartiendra d'étudier. C'est à ceux-là mêmes qui devront s'y conformer et qui en ont senti avec nous la nécessité que nous avons demandé de l'inspirer.

L'instruction publique a connu des progrès remarquables. Une proportion de plus en plus élevée de notre jeunesse peut maintenant bénéficier d'une formation conforme à ses aptitudes et aux besoins de la société. Le personnel enseignant, mieux rémunéré aujourd'hui que jamais auparavant, accède rapidement à un niveau de qualification adapté aux exigences de sa fonction. Grâce à l'aide financière que la législation de la dernière session leur garantit, les commissions scolaires sont en mesure de faire face plus facilement aux responsabilités nouvelles qu'elles doivent dorénavant assumer. Les universités et les collèges sont également assurés que le gouvernement leur fournira les moyens de remplir intégralement leur mission. Si importantes qu'elles aient été, les nombreuses mesures déjà prises ne trouveront cependant leur pleine signification que dans le cadre plus général des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement.

Vous serez appelés à légiférer sur deux questions d'importance primordiale: la refonte de la Loi électorale et le remaniement de la division territoriale. Il s'agit d'une législation aussi délicate qu'indispensable, dont l'effet doit être d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie. Le gouvernement proposera à cette fin la création de deux comités spéciaux.

Dans le secteur économique, il faut souligner avec satisfaction un progrès très encourageant et que nous avons bon espoir de voir s'accentuer. Plusieurs grandes entreprises se sont établies dans la province au cours des derniers mois, et procureront de nouveaux emplois à notre main-d'œuvre tout en contribuant à hausser le niveau de notre économie.

D'autre part, le rôle du gouvernement ne se limite pas à celui de simple spectateur. Afin d'activer de façon permanente le développement du Québec par ses citoyens et pour ses citoyens, il vous soumettra un projet de loi visant à mettre sur pied une société générale de financement. Celle-ci offrira à la population l'occasion de participer à la mise en valeur de nos richesses et à la création de nouvelles entreprises.

Vous serez priés d'étudier un projet de loi permettant le nantissement commercial de biens mobiliers, en vue d'aider les entreprises industrielles et commerciales à améliorer leur équipement.

Dans tous ces efforts pour activer le développement économique de la province, il faut noter le précieux concours que reçoit le gouvernement du Conseil d'Orientation économique réorganisé à la dernière session.

L'agriculture, facteur de santé économique et sociale, demeure au premier plan de nos préoccupations. Afin de mieux ordonner le marché des produits agricoles en général et plus particulièrement celui des produits laitiers, on vous demandera d'augmenter les pouvoirs de l'Office des marchés agricoles du Québec.

Un autre projet de loi ouvrira aux cultivateurs une source additionnelle de crédit agricole à long terme, afin d'accélérer la modernisation et la consolidation de nos fermes.

En vue d'accroître l'efficacité de l'appareil administratif et de favoriser la mise en œuvre des mesures de planification, le gouvernement vous demandera d'étudier un projet de loi effectuant la fusion des ministères de l'Agriculture et de la Colonisation. Un projet semblable vous invitera à réunir en un seul le ministère de la Chasse et celui des Pêcheries.

Vous serez appelés à examiner les crédits essentiels à la continuation du vaste programme de travaux publics et de la voirie que mon gouvernement a commencé à mettre en œuvre au cours de l'année dernière.

Des voies rapides seront aménagées pour faire communiquer entre elles nos villes les plus importantes ainsi que pour relier le Québec aux provinces et aux états limitrophes.

La voirie rurale sera l'objet d'une sollicitude particulière. Mon gouvernement désire ainsi donner un essor plus puissant à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et au tourisme dans toutes les régions, même les plus reculées.

Le gouvernement vous soumettra une refonte de la Loi de l'hôtellerie. Elle aura pour but d'accroître le prestige de l'industrie hôtelière en lui donnant des normes de construction et d'exploitation.

Mon gouvernement vous demandera de réformer la structure du Service provincial de la statistique, afin de centraliser la compilation des statistiques et de faciliter des accords avec les autres administrations du pays.

Vous serez invités à réviser les lois concernant la Commission des monuments historiques, les archives ainsi que les concours littéraires et scientifiques.

Il sera de votre devoir d'étudier des mesures qui aideront la classe ouvrière, notamment des amendements à la Loi des accidents du travail.

Vous aurez la tâche d'étudier l'institution d'un organisme de régie des Relations intermunicipales.

Mon gouvernement vous proposera des lois concernant les tribunaux judiciaires, la curatelle publique et les bureaux d'enregistrement ainsi que la répression des abus de quelques sociétés de prêts et de certains prêteurs.

Plusieurs autres projets de lois, tant d'ordre public que d'ordre privé, réclameront votre attention.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics de la dernière année financière vous seront présentés et vous aurez à approuver, après étude, les sommes que vous jugerez nécessaires à l'administration de la Province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Que la Providence vous guide dans vos délibérations, qu'Elle bénisse votre travail et qu'Elle vous apporte la satisfaction d'avoir contribué au progrès et à la grandeur de la Province ainsi qu'au bien-être de tous ses concitoyens.

??